



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 7072

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le budget de l'Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS). Le syndicat des négociants en vins de Bourgogne estime que ce budget doit être augmenté de 40 millions de francs pour en porter le montant à 90 millions. Cela permettrait de doter l'office des moyens nécessaires pour promouvoir le vin français sur les marchés extérieurs. Cette production française contribue fortement à la balance commerciale de notre pays. Elle représente 800 000 emplois directs et indirects. Le budget de la nation pour 1998 montre une diminution des crédits de l'ONIVINS. Elle serait compensée par une prise en charge par le fonds structurel de garantie (FEOGA). Or, ce fond concerne l'arrachage et non pas la promotion. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour garantir un niveau de promotion des vins français à l'étranger.

Texte de la réponse

Le secteur des vins et spiritueux représente, avec 26 milliards de francs de solde positif en 1996, le premier poste des exportations du secteur agro-alimentaire français. Les marchés correspondant au secteur des vins, ouverts et très concurrentiels, ont fait l'objet en 1997 d'une étude de filière menée à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche par la SOPEXA, avec le concours du centre français du commerce extérieur, pour établir une stratégie de promotion collective à l'export, car la France détient 40 à 50 % des parts de marché des vins tranquilles, et souhaite conserver et améliorer sa place sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, le budget 1998 de l'ONIVINS prévoit, en dépit d'un contexte budgétaire très serré, de renforcer les actions de promotion collective, dont la ligne passe de 52 millions de francs dans le budget primitif de 1997 à 62 millions de francs dans le budget primitif de 1998. En ce qui concerne la SOPEXA, l'audit actuel mené conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'agriculture permettra de dégager les priorités du « contrat d'objectif » que le président et le directeur général de la SOPEXA devront présenter au ministre de l'agriculture et de la pêche. Le secteur des vins aura, dans ce cadre, la place qui lui revient.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7072

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4283

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 543